



Saison
2021/2022

PROCEDURES DE CANDIDATURE

Pôle
FRANCE

Pôle
ESPOIR

**Pôles France
et
Pôles Espoirs**

PROCEDURES DE CANDIDATURE Pôles France et Pôles Espoirs

Ce document est destiné aux pongistes, candidats à l'entrée ou au maintien dans un **Pôle Espoir** ou un **Pôle France** du **Projet de Performance Fédéral** de la FFTT.

Les pôles sont des structures d'entraînement, de formation et de préparation à un parcours vers le haut-niveau ou de préparation à la Haute Performance.

La candidature à l'entrée d'un pôle suppose, de la part des candidats, un engagement réel vers un double objectif, visant la réussite, à terme, au plus haut niveau Seniors (Championnats d'Europe, du Monde, Jeux Olympiques) et la préparation, au plan des études et de la formation, d'un projet professionnel.

Cette année, à la demande du Ministère des Sports et de l'Agence Nationale les modalités de candidatures sont dématérialisées et se déroulent en 3 phases :

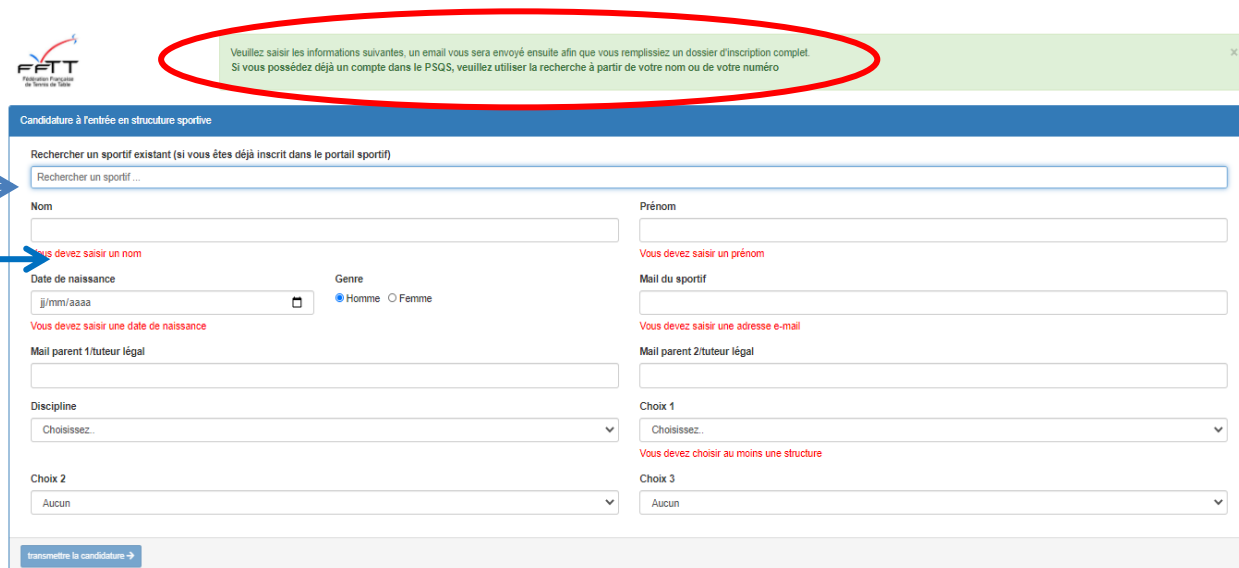
- **PHASE 1 : en cliquant sur le lien suivant :**

<https://www.portail-sportif.fr/TENNIS DE TABLE/candidature.html>

Vous allez avoir accès à un formulaire DE CANDIDATURE, que vous devrez compléter exhaustivement. Si vous avez déjà un compte dans la base PSQS (renouvellement, candidature nouvelle structure (ex du pôle Espoirs au Pôles France), sportifs listés) il vous est proposé de rechercher votre nom dans le moteur de recherche. Dans cette étape vous allez avoir 3 vœux de structures (pôles) à effectuer, seul le vœu 1 est obligatoire. Pour vous aider dans vos choix nous vous proposons un tableau récapitulatif par Région de toutes les structures disponibles.

Si déjà
présent
dans la
base

Sinon



- **PHASE 2 :**

Vous allez recevoir 1 courriel personnalisé (1 par adresse mail renseignée) vous donnant accès à votre dossier de candidature. Vous allez avoir à renseigner une dizaine d'onglets comportant pour certains des documents à joindre (pièces d'identité, carte vitale, photo identité, passeports, photocopie carnet de santé, lettres de motivations, attestation décharge parentale, etc.). Vous pouvez renseigner votre dossier en plusieurs étapes, la seule définitive étant « validation et envoi ».

- **PHASE 3 :**

Chaque responsable de structure est destinataire de votre candidature et de votre dossier renseigné une fois validé par vos soins. Le responsable de structure transmet son avis sur la candidature et celui-ci est validé par la Commission Nationale d'entrée en Pôle de la FFTT. A la suite vous recevez une réponse définitive.

Pour vous accompagner dans cette démarche de candidature dématérialisée la DTN vous propose cette capsule vidéo (durée 10 mn) décrivant par l'exemple les 3 phases du processus de ce projet.

Cliquez pour lancer la : [VIDEO PROCEDURES CANDIDATURE ENTREE PÔLES FFTT](#)

Ou bien flashez ce Code QR



Ce projet nécessitant un investissement conséquent partagé, nous attirons l'attention des joueurs(es) et des familles sur ses contraintes **financières**, organisationnelles et familiales. Afin de démontrer cet engagement, les candidats à l'inscription devront rédiger quelques lignes sur leur motivation et/ainsi que sur leur projet sportif et de formation.

Pour les candidats mineurs, les parents devront également rédiger une lettre de motivation précisant leurs attentes et leur engagement dans ce double projet. Cette accession en Pôle suppose également **un engagement financier** variable selon les structures d'entraînement fédérales.

S'agissant des Pôles France, les coûts de pension et formation envisagés pour la prochaine saison seront précisés aux parents sur demande direct :

- à **Emmanuel RACHEZ pour le PF de Nantes** ;
- à **Nicolas METAIREAU pour le PF Relève Tours (PFR)** ;
- à **Damien LOISEAU pour le PNS** ;
- à **Damien LOISEAU (cadettes) et Isabelle THIBAUD (Juniors et Séniores), pour les jeunes filles s'inscrivant dans un projet individualisé.**

S'agissant des pôles Espoirs, la Ligue concernée pourra les préciser dans un document spécifique.

Des aides individuelles de la Fédération pourront être octroyées sur étude des dossiers.

Je souhaiterai souligner que la présence d'un pongiste en Pôle s'envisage durant plusieurs années. Cependant, chaque année, son maintien peut être remis en cause en fonction de l'adaptation au projet et du comportement du sportif.

Dans cet esprit, il paraît obligatoire de s'inscrire dans la démarche de candidature, soit **pour une première inscription**, soit **pour un renouvellement d'inscription** (dans ce cas ne renseigner que les éléments ayant évolué).

Souhaitant que votre enfant se réalise dans ce double projet.

Le Directeur Technique National